

EPA ORSA

Département Achats et Marchés - Grand
Paris Aménagement

MARCHÉ PUBLIC
MARCHE DE TRAVAUX

Travaux de démolition de la parcelle A229 (6-8 rue des 15 Arpents à Orly)

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

25-13991

Date limite de remise des plis

19 juin 2025 à 12 : 00

Procédure de passation

Procédure adaptée ouverte

(Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures
formalisées - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Les prestations sont réalisées pour l'acheteur **EPA ORSA**, représenté par Frédéric Moulin Monsieur le Directeur Général qui assure la maîtrise d'ouvrage.

Représenté par Grand Paris Aménagement

Adresse et coordonnées :

Département Achats et Marchés – EPA ORSA

EPA ORSA

EPA Orly Rungis Seine Amont

2 avenue Jean Jaurès

Choisy-le-Roi

94600

Téléphone : 01 40 04 66 00

Courriel : serviceachats@grandparisamenagement.fr

Site internet : <https://www.epa-orsa.fr/>

■ Description de la prestation :

Le présent marché porte sur des **travaux de démolition**.

L'objet des prestations est détaillé dans le CCTP.

| Code CPV | Libellé CPV |
|------------|-------------------------|
| 45262660-5 | Travaux de désamiantage |
| 45110000 | Travaux de démolition |

■ Caractéristiques principales du contrat :

| | |
|---|--|
|  Objet du contrat | Travaux de démolition de la parcelle A229 (6-8 rue des 15 Arpents à Orly) |
|  Acheteur | EPA ORSA |
|  Type de contrat | Marché ordinaire à unitaires |
|  Structure | Lot unique |
|  Lieu d'exécution | Orly (94) |
|  Délai d'exécution | 4 mois, hors période de préparation d'un mois 4 mois et deux semaines en cas d'affermissement de la tranche optionnelle |
|  Développement durable | Clause sociale - Clause environnementale |
|  Variation des prix | Révisibles (formule) |
|  Nature des prix | Prix unitaires |

■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : La dévolution en lots séparés risque de rendre techniquement difficile l'exécutions des prestations, compte-tenu de l'imbrication des opérations de désamiantage, de curage et de déconstruction.

Les prestations du contrat sont décomposées en tranches avec une tranche ferme et une tranche optionnelle.

| | |
|---------------------|---|
| Tranche ferme | Démolition et Désamiantage de l'entrepôt |
| Tranche optionnelle | Travaux de déconstruction d'un éventuel second dallage sous les remblais. |

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Le présent règlement de la consultation (RC) ;
- Le Bordereau des prix unitaires ;
- Le Détail Quantitatif Estimatif ;
- L'acte d'engagement ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- L'annexe d'insertion sociale ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard **5 jours** avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Visite obligatoire sur site :

Le pouvoir adjudicateur organise des **visites obligatoire du site**.

Ces visites obligatoires pourront avoir lieu aux dates précisées ci-après :

- Vendredi 23/05 à 9h30 ;
- Mardi 27/05 à 11h30

Les candidats doivent obligatoirement effectuer une prise de rendez-vous par mail et dans les conditions suivantes. Personnes à contacter :

HOUASSINE Hamza Walid | ingénieur de travaux | Démolition, déplombage et désamiantage

ANTEA Group

Tel : 01 57 63 14 04 Port : 07 87 68 98 09

hamza-walid.houassine@anteagroup.fr

LE METAYER Nolwenn | Chargée d'opérations

EPA ORSA

Le point de rendez-vous sera le suivant : 6-8 rue des 15 Arpents à ORLY

Il ne sera répondu à aucune question par le représentant de l'EPA ORSA ou le MOE pendant la visite. Les éventuelles questions devront être posées ultérieurement via la plateforme PLACE. Par ailleurs, la visite indiquée ci-dessus est unique, il ne sera pas mis en place d'autres visites, même sur demande.

Une attestation de visite sera remise par l'acheteur. Cette attestation de visite sera signée par les deux parties, devra obligatoirement figurer dans le dossier offre du candidat.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Ce délai de 180 jours est renouvelé automatiquement en cas de négociation et court à compter de la date de réception de l'offre négociée.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Variantes :**

Les **variantes** ne sont pas autorisées.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

| Document | Descriptif |
|--|---|
| Situation juridique | |
| Pouvoir | <i>Pouvoir de signature de la personne habilitée à engager la société (document attestant la qualité de gérant de l'entreprise ou délégation de pouvoir de l'un des dirigeants)</i> |
| Déclaration du candidat (DC2) | <i>Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i> |
| Lettre de candidature (DC1) | <i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i> |
| Déclaration sur l'honneur | Une déclaration du candidat et du membre du groupement indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du CCP |
| Capacité économique et financière | |
| Chiffre d'affaires | <i>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles</i> |
| Attestation d'assurance | <i>Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.</i> |
| Capacité technique et professionnelle | |

| | |
|--|--|
| Déclaration d'effectifs | Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années. |
| Références de travaux similaires | Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin. |
| Qualifications professionnelles | La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation) |
| Niveaux minimums de capacité exigés (qualifications professionnelles) | |
| Travaux de démolition | <p><u>Qualifications requises pour les travaux de démolition</u></p> <ul style="list-style-type: none"> L'Entreprise devra présenter la qualification requise spécifique à la nature des prestations réalisées et sous-traitées, et notamment QUALIBAT 1112 Démolition-Déconstruction (technicité confirmée) , ou des références équivalentes. |
| Travaux de désamiantage | <p><u>Qualifications requises pour les travaux de désamiantage</u></p> <ul style="list-style-type: none"> L'Entrepreneur devra satisfaire aux certifications de désamiantage répondant aux dispositions réglementaires mises en place dans le décret n° 2012-639 du 4 mai 2012. Les qualifications QUALIBAT 1513 et 1552 – Traitement de l'amiante ou AFNOR, ou GLOBAL est exigée |

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

A l'appui de leur offre, les candidats doivent fournir les documents suivants :

| Document | Descriptif |
|-------------------------------|---|
| Acte d'engagement | Acte d'engagement complété et signé électroniquement (format PAdES, XAdES, CAdES) |
| Attestation de visite de site | L'attestation de visite de site complétée et signée (visite obligatoire) |
| BPU | Bordereau des prix unitaires |
| DQE | Détail Quantitatif Estimatif |
| Mémoire technique | Le mémoire technique sera de nature à permettre l'appréciation des critères et sous-critères de la valeur technique de l'offre, tels que définis à l'article 4 et devra faire 10 pages maximum. |

| Document | Descriptif |
|-----------------------|---|
| Sous-détails des prix | Sous-détails de tous les prix inscrits dans la DPGF (modèle de GPA à utiliser figurant dans le DCE) |

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

| |
|--|
| <p>Grand Paris Aménagement DJF-DAM – Département Achats et Marchés</p> <p>11 rue de Cambrai - Bâtiment 033 75945 PARIS Cedex 19</p> <p>Pli pour la consultation : Travaux de démolition de la parcelle A229 (6-8 rue des 15 Arpents à Orly)</p> <p>NE PAS OUVRIR : COPIE DE SAUVEGARDE</p> |
|--|

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique. **Toutefois, il est fortement recommandé aux candidats de soumettre leur proposition signée.**

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

■ **Remise des offres électroniques :**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

4. JUGEMENT DES PROPOSITIONS

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

| Critère et pondération | Descriptif |
|----------------------------|--|
| 1. Prix (60 %) | Prix analysé sur la base du montant de la DPGF |
| 2. Valeur technique (40 %) | Valeur technique |
| - Délais d'exécution (20%) | Le candidat doit remettre dans son offre un planning global pour la phase de curage, désamiantage, déconstruction sur l'ensemble de l'emprise du chantier. Le planning devra être cohérent avec celui indiqué dans le dossier de consultation. Des optimisations de planning pourront être proposées mais il sera porté une attention particulière sur le caractère réaliste du planning au vu des moyens humains et matériels qui seront mis en œuvre et de la complexité du chantier. |
| - Méthodologie (20%) | Le candidat doit produire une offre comportant : - une note méthodologique sur la mise en œuvre des travaux objet du présent marché en fonction des contraintes du site. - une note sur les moyens dédiés au projet. Le candidat devra préciser les moyens humains et matériels qui seront mobilisés dans le cadre de la mise en œuvre du marché. |

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

| | |
|------------------|--|
| Offre hors délai | Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixée dans la consultation. |
|------------------|--|

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

| | |
|--------------------------|--|
| Offre anormalement basse | Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. |
| Offre inappropriée | L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur. |
| Offre irrégulière | L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur. |
| Offre inacceptable | Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation. |

■ **Régularisation des offres :**

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations écrites ou orales dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et/ou économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et/ou financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec les **3 offres les mieux classées** (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes) à l'issue de l'analyse des offres initiales (financière et technique) donnant lieu à un premier classement. Les candidats en seront avisés par écrit.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. **Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement.** Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit au travers d'un compte rendu. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

■ **Justificatifs à fournir par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

| Document | Descriptif |
|---|---|
| Certificat de régularité fiscale | - Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales |
| Certificat de régularité sociale | - Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes |

| Document | Descriptif |
|----------|----------------------------|
| | sociaux selon l'entreprise |

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **10 jours** avant la date limite de remise des plis leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr/>. La réponse est adressée au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Melun
43 rue du Général de Gaulle
Melun
77008 Melun Cedex

Téléphone : 01 60 56 66 30
Courriel : greffe.ta-melun@juradm.fr
Télécopie : 01 60 56 66 10
Site internet : melun.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

📄 Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)

